

## DÉROGATION MINEURE

**24, rue De Bienville**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 décembre 2024 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 24, rue De Bienville à Repentigny, portant le numéro de lot 1 751 482, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 14 novembre 2024.

L'objet de cette demande est de réduire la distance entre un porte-à-faux et la ligne avant de propriété à 5,69 m afin de permettre l'ajout d'un 2<sup>e</sup> étage avec l'insertion d'un porte-à-faux au bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement permet une distance de 6,9 m minimum sur l'immeuble situé au 24, rue De Bienville portant le numéro de lot 1 751 482.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.



L'assistant-greffier,

Me Stéphane Desrochers, avocat